

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2291

présenté par

M. Ferrand, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 11 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence du déplacement de ces dispositions à l'article 10 ter du texte adopté par la commission.